



HSBC ETFs plc (la « Société »)

70 Sir John Rogerson's Quay,
Dublin 2, Irlande

Le présent courrier est important et nécessite votre attention immédiate. Pour toute question relative au contenu de la présente lettre, veuillez demander conseil à votre courtier, votre conseiller bancaire, votre avocat, votre comptable ou tout autre conseiller financier indépendant.

Le présent courrier n'a pas été examiné par la Banque centrale d'Irlande (la « Banque centrale »), et il est possible que des modifications soient nécessaires pour satisfaire aux exigences de la Banque centrale. Le conseil d'administration de la Société (les « Administrateurs ») assume la responsabilité des informations contenues dans le présent courrier.

Les termes commençant par une majuscule utilisés dans le présent courrier auront, en l'absence de définition, la signification qui leur est donnée dans le Prospectus.

6 mai 2026

Cher Actionnaire,

Modification de l'Heure limite de transaction pour les souscriptions et les rachats

Nous vous écrivons pour vous informer que, sous réserve de l'approbation de la Banque centrale, la Société envisage de publier une version mise à jour du Supplément au Prospectus du Fonds (le « **Supplément au Prospectus du Fonds** ») pour chacun des compartiments (les « **Compartiments** ») listés ci-dessous. Les Catégories d'Actions relatives aux Compartiments figurent à l'Annexe 1. Nos registres indiquent que vous possédez des Actions d'un ou de plusieurs des Compartiments à la date du présent courrier.

1. HSBC Europe ex UK Screened Equity UCITS ETF
2. HSBC Europe Screened Equity UCITS ETF
3. HSBC MSCI Europe Climate Paris Aligned UCITS ETF
4. HSBC MSCI Europe Islamic Screened UCITS ETF
5. HSBC UK Screened Equity UCITS ETF
6. HSBC Japan Screened Equity UCITS ETF
7. HSBC MSCI China A UCITS ETF
8. HSBC MSCI China UCITS ETF
9. HSBC MSCI Japan Climate Paris Aligned UCITS ETF
10. HSBC MSCI Japan Islamic Screened UCITS ETF
11. HSBC MSCI Japan UCITS ETF

Le Supplément au Prospectus du Fonds mis à jour modifiera l'Heure limite de transaction pour les souscriptions et les rachats de chacun des Compartiments, en l'avançant d'une heure dans chaque cas.

Les Heures limites de transaction révisées sont indiquées ci-dessous :

- **Pour les Compartiments figurant dans la Catégorie 1 de l'Annexe 1**, l'Heure limite de transaction pour les souscriptions et les rachats, fixée à 14 h 00 (heure irlandaise) le Jour de négociation concerné, sera avancée à 13 h 00 (heure irlandaise) ce même Jour de négociation.

Société immatriculée en Irlande, constituée sous la forme d'une société d'investissement à compartiments multiples de type ouvert, à capital variable et à responsabilité séparée entre ses compartiments.

Numéro d'immatriculation : 467896

Administrateurs : Eve Finn, Feargal Dempsey, Peter Blessing, Olga De Tapia (espagnole), Suzanne Williams (britannique), Xavier Baraton (français)

La Société est réglementée par la Banque centrale d'Irlande.

PUBLIC

- **Pour les Compartiments figurant dans la Catégorie 2 de l'Annexe 1**, l'Heure limite de transaction pour les souscriptions et les rachats, fixée à 15 h 00 (heure irlandaise) le Jour de négociation concerné, sera avancée à 14 h 00 (heure irlandaise) ce même Jour de négociation.
- **Pour les Compartiments figurant dans la Catégorie 3 de l'Annexe 1**, l'Heure limite de transaction pour les souscriptions et les rachats, fixée à 16 h 30 (heure irlandaise) le Jour de négociation concerné, sera avancée à 15 h 30 (heure irlandaise) ce même Jour de négociation.
- **Pour chacun des Compartiments**, le Jour de négociation précédant le 25 décembre et le 1er janvier, les demandes de souscription doivent être reçues avant 11 h 00 (heure irlandaise).

Nous envisageons de modifier l'Heure limite de transaction applicable aux Compartiments pour qu'elle corresponde aux nouvelles modalités de traitement des ordres. Le processus de gestion des investissements et le calendrier type des transactions effectuées sur le marché resteront inchangés.

La modification des Heures limites de transaction s'appliquera à partir de la date de consignation des Suppléments au Prospectus du Fonds mis à jour par la Banque centrale. Pour les Compartiments de Catégories 1 et 2, la prise d'effet devrait avoir lieu le 4 juin 2026 (la « Date de prise d'effet pour les Compartiments de Catégories 1 et 2 »). Pour les Compartiments de Catégorie 3 de l'Annexe 1, cette date devrait avoir lieu le 3 juin 2026 (la « Date de prise d'effet pour les Compartiments de Catégorie 3 »).

Dois-je prendre certaines mesures ?

Dans la plupart des cas, aucune action n'est requise de votre part concernant ces modifications. Cependant :

- **Si vous avez vendu ou transféré tout ou partie de vos Actions au sein des Compartiments listés à l'Annexe 1**, veuillez transmettre immédiatement le présent courrier à l'acheteur ou au bénéficiaire. Si vous êtes passé par un courtier, une banque ou un autre intermédiaire pour vendre vos actions, veuillez leur transmettre le présent courrier afin qu'ils le transmettent à l'acheteur ou au bénéficiaire dans les plus brefs délais.
- **Si vous avez vendu une partie de vos Actions mais détenez encore des Actions au sein des Compartiments listés à l'Annexe 1**, nous vous invitons conserver un exemplaire du présent courrier pour vos archives.

Si le changement d'Heure limite de transaction a pour effet que le ou les Compartiments ne correspondent plus à vos besoins d'investissement, vous pouvez déplacer votre ou vos participations vers un autre Compartiment de la Société ou procéder au rachat de votre ou de vos investissements conformément à la pratique habituelle et aux conditions générales standard du ou des Compartiment(s).

Que se passe-t-il après la Date de prise d'effet ?

Après la Date de prise d'effet, si vous souhaitez effectuer une nouvelle souscription dans les Compartiments ou racheter des actions dans les Compartiments, votre instruction devra être reçue avant l'Heure limite de transaction indiquée ci-dessus.

Où puis-je obtenir plus d'informations ?

Si vous avez des questions concernant le contenu du présent courrier, vous devez contacter :

- votre représentant commercial ;
- votre conseiller professionnel ;
- l'Agent administratif ;
- votre conseiller en investissement ; et/ou
- votre conseiller juridique.

Des informations supplémentaires relatives aux Catégories d'actions et aux Compartiments sont disponibles en vous rendant sur la version locale du site Internet à l'adresse www.global.assetmanagement.hsbc.com ou auprès du siège social.

Nous vous invitons à prendre le temps d'étudier ces informations car elles sont importantes.

Nous vous invitons à contacter votre conseiller financier habituel et nous vous rappelons la nécessité et l'importance de bien prendre connaissance du document d'information clé.

Je vous prie d'agréer, cher Actionnaire, mes sincères salutations.

Peter Blessing

**Administrateur
Au nom et pour le compte de
HSBC ETFs plc**



HSBC ETFs plc (la « Société »)

70 Sir John Rogerson's Quay,
Dublin 2, Irlande

Annexe 1

Catégorie	Compartiments	Codes ISIN
1	HSBC EUROPE EX UK SCREENED EQUITY UCITS ETF	IE00BKY58625
	HSBC EUROPE SCREENED EQUITY UCITS ETF	IE00BKY55W78
	HSBC MSCI EUROPE CLIMATE PARIS ALIGNED UCITS ETF	IE00BP2C0316
	HSBC MSCI EUROPE ISLAMIC SCREENED UCITS ETF	IE000AGFZM58
2	HSBC UK SCREENED EQUITY UCITS ETF	IE00BKY53D40
		IE00046S3PW1
3	HSBC JAPAN SCREENED EQUITY UCITS ETF	IE00BKY55S33
		IE000J3F4J90
	HSBC MSCI CHINA A UCITS ETF	IE00BF4NQ904
		IE000Z4OYPZ6
		IE0007HPIXG8
	HSBC MSCI CHINA UCITS ETF	IE00B44T3H88
		IE0007P4PBU1
	HSBC MSCI JAPAN CLIMATE PARIS ALIGNED UCITS ETF	IE000UU299V4
	HSBC MSCI JAPAN ISLAMIC SCREENED UCITS ETF	IE0001XCFC82
	HSBC MSCI JAPAN UCITS ETF	IE00B5VX7566
IE0006RFB3X2		

Société immatriculée en Irlande, constituée sous la forme d'une société d'investissement à compartiments multiples de type ouvert, à capital variable et à responsabilité séparée entre ses compartiments.

Numéro d'immatriculation : 467896

Administrateurs : Eve Finn, Feargal Dempsey, Peter Blessing, Olga De Tapia (espagnole), Suzanne Williams (britannique), Xavier Baraton (français)

La Société est réglementée par la Banque centrale d'Irlande.

PUBLIC